

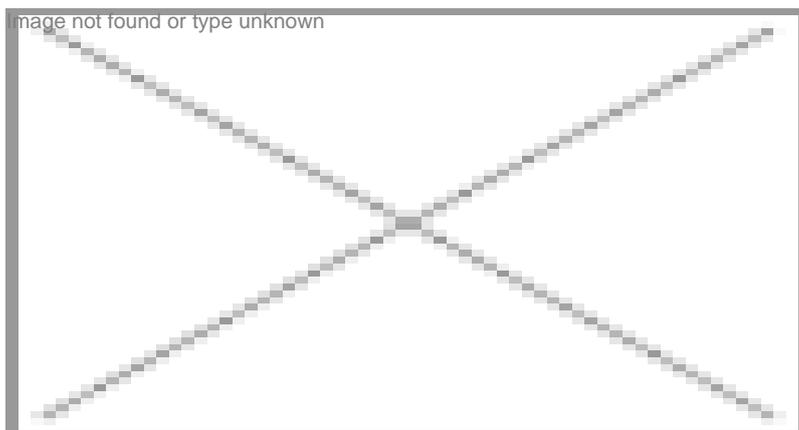
Legallais

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Distribution](#)

Dans le Top 10 des Great Place To Work

Engagée depuis longtemps dans une logique de responsabilité environnementale et sociétale, le distributeur Legallais est pour la deuxième fois cité parmi les entreprises distinguées pour la qualité du cadre de travail qu'ils offrent à leurs collaborateurs. Une distinction complétée d'un audit qui lui permet d'améliorer encore sa façon d'appréhender son quotidien professionnel.

La nouvelle est tombée ce printemps, le distributeur Legallais vient à nouveau d'être labellisé « Entreprise où il fait bon travailler » par le Great Place To Work[®], l'organisation de certification et de conseil de référence sur la qualité de vie au travail. Classée dixième du palmarès 2021 des Best WorkPlaces France dans la catégorie des sociétés employant de 1 000 à 2 500 collaborateurs, la société caennaise fait pour la deuxième fois partie du cercle très restreint des entreprises nommées après une première distinction obtenue en 2018 où elle avait obtenu la dix-septième place d'un classement effectué sur un champ plus large (sociétés employant de 500 à 5 000 personnes).



Pour l'équipe de Philippe Nantermoz, directeur général de Legallais, concourir et obtenir la labellisation Great Place To Work va au-delà de la distinction, aussi prestigieuse soit-elle. Elle permet de réaliser un diagnostic interne de l'entreprise et de dresser des orientations de travail. La renouveler quelques années plus tard présentait ainsi, outre l'intérêt de reconduire la labellisation, l'opportunité de mesurer la progression de la société depuis sa première participation à cette évaluation.

Un outil d'évaluation et de travail

Réalisé à l'été 2020 en pleine sortie du premier confinement, dans un contexte donc très particulier, l'audit a été une véritable réussite avec un taux de participation des salariés de 75%. De cette étude, il est ressorti que 70% d'entre eux estiment que Legallais est une entreprise où il fait vraiment bon travailler, que 78% sont fiers d'y travailler et que 91% affirment avoir confiance dans sa santé économique et sociale. Un résultat d'autant plus remarquable que le contexte difficile lié à la crise sanitaire a empêché toutes les marques de détente, de partage et d'animations festives habituellement menées au sein de la compagnie.

Au-delà de ces résultats bruts, cette enquête a fait ressortir que le travail engagé sur les dernières années avait porté ses fruits. Plusieurs axes avaient été travaillés, notamment sur la réorganisation des directions pour favoriser la proximité entre managers et collaborateurs, sur le développement d'outils ou d'applications générant des gains de temps, sur l'allègement du travail administratif, sur la compréhension des rémunérations, autant d'actions spécifiquement menées à

la suite du premier diagnostic de Great Place To Work qui ont permis de faire bouger les lignes. Ceci s'est retrouvé tout naturellement dans les résultats enregistrés à l'été 2020, comme le montrent les exemples suivants : +6 points à la question « Dans cette entreprise, le travail est rémunéré à sa juste valeur » ; +4 points pour « Le partage des bénéfices de l'entreprise me paraît équitable » ; +3 points pour « Nous sommes encouragés à conserver un équilibre entre notre vie professionnelle et notre vie privée » ; et +3 points pour « Le management apprécie et valorise le travail bien fait et tout effort supplémentaire ».

Gageons que quelques points supplémentaires seront encore gagnés lors d'un prochain classement du WorkPlaces France.

Frédéric Bassigny

Philippe Nantermoz, président de Legallais SAS

A compter de ce mois de mai 2021, Philippe Nantermoz est nommé président de Legallais SAS et directeur général de sa maison mère le Groupe Grand Comptoir, avec à ses côtés Loïc Adriaenssens, Mathilde Casenave-Péré et Guillaume Leroy, membres d'un directoire. Philippe Casenave-Péré reste président non exécutif du groupe et président de son comité de surveillance.